

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 août 2014 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, Maire
- Madame Sylviane Cloutier, conseillère
- Madame Diane Guérard, conseillère
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Roxane Ouellet, stagiaire
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES: Monsieur Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 juillet 2014;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale;
8. Élection partielle pour le district no 6;
9. Soumission Burocom;
10. Rapport Club Nautique St-Louis;
11. Sports nautiques sur le lac;
12. Nomination de Mme Thérèse-Sara Lefebvre-Mailloux comme représentante à la Corporation de la Seigneurie de la Pointe-aux-Bleuets dont elle devra faire rapport au Comité sur l'Environnement et au Conseil municipal;
13. Rapport sur les travaux routiers;
14. Suivi du dossier 418, Chemin Thomas-Maher;
15. Suivi du dossier 381, Chemin Thomas-Maher;
16. Suivi Comité de revégétalisation et modification du nom et du mandat de ce comité;
17. Feux d'artifice;
18. Autres sujets :
 - a)
19. Période de questions
20. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire Michel Croteau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

077-2014 Adoption de l'ordre du jour (2)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les points suivants à l'item 18 -
Autres sujets:

- a) Triathlon Duchesnay;
- b) Report de la séance du Conseil du 15 septembre;

ADOPTÉ

078-2014 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2014 (3)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 juillet
2014, tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

079-2014 Adoption des listes et rapports mensuels (4)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2014;
- Conciliation bancaire au 31 juillet 2014;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2014.

ADOPTÉ

080-2014 Certificats de crédits disponibles (5)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

081-2014 Rapport de l'inspecteur (6)

M. Denis Bourgault dépose le résumé des permis et certificats émis pour le mois de juillet 2014.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

M. Jacques Tessier mentionne que le rapport qui était déposé auparavant était plus explicite et qu'on pouvait voir la valeur des travaux pour lesquels le permis était émis. Mme Roxane Ouellet répond qu'elle vérifiera avec le nouveau logiciel des permis de quelle façon elle pourrait fournir ces données au Conseil et fera les changements si c'est possible.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de l'inspecteur

ADOPTÉ

082-2014 Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion (7)

Mme Viviers mentionne qu'une précision serait nécessaire en ce qui a trait à la demande d'un citoyen pour reporter le délai pour faire les aménagements concernant la revégétalisation puisqu'il doit se construire en 2015 et voudrait faire son aménagement de terrain en 2016.

Après discussion, il est convenu d'acquiescer à sa demande aux conditions suivantes:

- produire son plan avant novembre 2015 et,
- ne rien faire sur la rive (aucune tonte de gazon) jusqu'à ce que sa revégétalisation soit faite en 2016.

Baisse du niveau du lac

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'après avoir parlé avec le responsable du domaine hydrique, ils commenceront à baisser le niveau du lac le 15 septembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Tessier,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale

ADOPTÉ

083-2014 Résolution fixant la date de l'élection partielle au 5 octobre 2014 (8).

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission du Conseiller du district no 6;

CONSIDÉRANT QUE l'article 335 de la Loi sur les élections et référendums stipule que :
«La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle »;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la vacance doit être comblée par une élection partielle, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Le président d'élection recommande de fixer la date de l'élection partielle au dimanche 5 octobre 2014 afin de combler le poste au siège no 6;

Les déclarations de candidatures doivent nous être transmises entre le 22 août 2014 et le 5 septembre 2014 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Mme Sylviane Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la date pour les élections partielles le dimanche 5 octobre 2014.

ADOPTÉ

Soumission Burocom inc.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil, certains membres n'ayant pu prendre connaissance des documents soumis.

Rapport du Club Nautique St-Louis (10)

Mme Diane Guérard fait un bilan sommaire de l'été au Club Nautique. Elle déplore le fait qu'il n'y ait eu qu'une seule personne qui ait assisté à l'assemblée générale annuelle mais ajoute que de nombreux parents ont témoigné leur satisfaction à la fin de la saison concernant la propreté des lieux, l'animation etc. 80 enfants étaient inscrits au Club cet été comparativement à 42 l'an dernier. Quant aux moniteurs, plusieurs étaient très engagés et enthousiastes mais pour les autres, très peu. On a même dû suspendre quelques moniteurs suite à certaines situations.

M. Réjean Breton et Mme Michèle Bilodeau ont très bien travaillé et on espère les garder pour l'an prochain. Le budget **montre** un surplus d'environ 18 000 \$ + 12 000 \$ qui restait l'an dernier. On va revoir le site web du Club et on pourrait le jumeler à celui de la Ville.

Quant au volet adulte, les 6 à 8 ont très bien fonctionner. Il y avait toujours entre 40 et 50 personnes. Lors du souper des résidents, il y avait environ 120 personnes et à la soirée de fermeture, environ 130 personnes. Après avoir fait un bilan, les 6 à 8 coûtent environ 2 000 \$ pour l'été.

Sports nautiques sur le lac (11)

Mme Viviers a fait parvenir aux membres du Conseil de la documentation concernant les sports nautiques sur les lacs. On parle d'adopter une réglementation mais en faisant des recherches, aucune ville ni aucun lac n'a demandé de réglementation afin d'empêcher le Wake dans les 300 mètres des rives. On parle d'un projet de 5 ans pour mettre en application un tel règlement.

Le Comité de l'environnement pourrait se pencher sur ce projet. **La ville peut contrôler l'accès au lac mais non l'utilisation.** Une municipalité peut passer un règlement lorsque celui-ci a pour but de protéger l'environnement. On pourrait s'informer auprès des ministères.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

084-2014 Nomination de Mme Thérèse-Sara Lefebvre-Mailloux comme représentante à la Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph (12)

Le Maire, Michel Croteau, mentionne que M. Claude Lessard avait été nommé par résolution pour siéger à la Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph. C'est une corporation où nous n'avons aucune juridiction puisqu'elle n'est pas sur notre territoire. Toutefois, le Maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jean Laliberté a invité un membre de notre municipalité à siéger sur ce comité. Après en avoir discuté avec Mme Lefebvre, tout le monde est d'accord pour qu'elle siége sur ce comité à la place de M. Claude Lessard. Elle s'engage à faire rapport au Comité Consultatif sur l'Environnement de même qu'au Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil désigne Madame Sara-T. Lefebvre pour siéger au sein de la Corporation de gestion de la zone humide de la Seigneurie du Lac-St-Joseph et que cette dernière fasse rapport des rencontres auxquelles elle aura assisté au Comité Consultatif sur l'Environnement de même qu'au Conseil municipal.

ADOPTÉ

Rapport sur les travaux routiers (13)

Mme Viviers informe les membres du Conseil que le dossier est réglé concernant les travaux routiers qui ont été effectués. Il y avait un montant d'environ 18 000 \$ qui n'était pas justifié et nous l'avons contesté et ce montant a été annulé.

M. Bourgault ajoute cependant qu'il y aura de petits travaux à faire près du gros ponceau du 376 puisque certains dommages ont été causés par les dernières pluies.

Suivi du dossier 418, chemin Thomas-Maher (14)

Madame Viviers explique que suite au constat d'infraction qui avait été émis au propriétaire du 418, chemin Thomas-Maher pour du remblai non permis, ce dernier s'est présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme pour s'expliquer et prendre entente sur les travaux à faire. Une lettre lui a d'ailleurs été expédiée pour confirmer l'entente prise dont copie a été remise aux membres du Conseil.

Suivi du dossier 381, chemin Thomas-Maher (15)

Mme Viviers mentionne que suite à une mise en demeure qui a été transmise au propriétaire à la suite d'un accident qui avait endommagé les glissières de sécurité et dont les réparations ont coûté plus de 2 000 \$, le propriétaire a payé les dommages. Le dossier de réclamation est donc fermé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

085-2014 Suivi du Comité de revégétalisation et modification du nom et du mandat de ce comité

M. Claude Lessard mentionne que le comité s'est réuni le 4 août dernier. M. Claude Phaneuf a fait un bilan des visites faites et soumis des recommandations et demande à M. Denis Bourgault de vérifier les terrains lorsqu'il doit se rendre chez les propriétaires. Quant à la propriété #294 dont le 13 mètres de façade sur le lac comportait une complexité à revégétaliser ; il s'est avéré, après vérification, que la rive possédait 37 mètres de façade et une visite de conformité a été complétée par C. Phaneuf. Monsieur Bourgault ajoute qu'au 250 chemin Thomas-Maher, on avait dit qu'on arrêtaient de tondre dans la bande riveraine mais nous avons reçu une plainte qui s'est avérée fondée puisqu'on avait tondu sur environ un mètre. Un avis a été transmis au propriétaire.

M. Denis Bourgault mentionne que la CBJC nous a offert des arbres pour la revégétalisation. Il est également proposé de reprendre la démarche en 2015 avec M. Phaneuf. Il faudrait continuer à en parler dans le journal également.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Diane Guérard
ET RÉSOLU à l'unanimité que le nom du Comité de Revégétalisation pour le nommer **Comité Consultatif sur l'Environnement** ce qui est approuvé par tous les membres.

Feux d'artifice (17)

Après discussion avec les autres municipalités, la Sûreté du Québec va proposer aux maires un projet de règlement pour harmoniser toutes les municipalités.

Autres sujets: (21)

- a) Triathlon Duchesnay;
- b) Report de la séance du Conseil du 15 septembre;

086-2014 - Triathlon Duchesnay

ATTENDU QUE Triathlon Duchesnay a prévu tenir un événement le 30 août prochain pour lequel des démarches et des coûts ont été engagés par ladite association;

ATTENDU QUE lors de l'autorisation par la Ville à ce qu'une partie du Triathlon se fasse sur une portion du territoire soit entre la jonction de la route 367 jusqu'au 250 chemin Thomas-Maher, il n'avait pas été question de fermer complètement la circulation sur la seule voie d'accès des résidents;

ATTENDU QUE l'événement se tient durant la longue fin de semaine de la Fête du Travail et que les gens reçoivent ou ont des activités qui les obligent à sortir de leur entrée;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QUE c'est également la fin de semaine où les plaisanciers, en grande partie, font remiser leur bateau pour la saison hivernale;

ATTENDU QU'il n'avait jamais été question d'empêcher les citoyens de sortir de chez-eux sauf pour une urgence où ils seraient alors escortés par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tessier et appuyé à l'unanimité que cet événement ne soit autorisé qu'à la condition expresse que le Triathlon Duchesnay n'utilise qu'une des deux voies de circulation, soit la voie ouest du tronçon compris entre la jonction de la route 367 et le 250, chemin Thomas-Maher soit une distance de 4.8 km, de sorte que la voie est, côté lac, reste ouverte en tout temps à la circulation à défaut de quoi la Ville s'objecte à la tenue de cet événement sur son territoire.

087-2014 Report de la séance du Conseil du 15 septembre

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Lessard

ET RÉSOLU à l'unanimité que ce Conseil reporte la séance du Conseil du 15 septembre au 22 septembre 2014.

088-2014 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylviane Cloutier

ET RÉSOLU à l'unanimité de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire